

# Compte - rendu de l'Assemblée Générale de l'ACCA de Besse en Oisans du 14 mai 2017

**Présents** : Dolci Patrick, Janin Christian, Dode Alain, Ougier Jean, Barthélemy Bernard, , Villaret Laurent, Hustache Guy, Arlot Gérard, Roche Thomas, Josserand Patrick, Dode Christian, Barthélémy René de l'Alfred, Josserand Bernard, Léaument Luc.

**Pouvoirs** : Mocadel Michel représenté par Josserand Patrick  
Burba Georges représenté par Dode Alain  
Burba Laurent représenté par Dode Christian  
Josserand Alexandre représenté par Roche Thomas

**Absent** : Barthélemy Lionel, Barthélemy René, Barthélemy Daniel, Pignataro Daniel

**Bilan financier** présenté par le trésorier Janin Christian qui est consultable par tous les membres de l'acca est adopté à l'unanimité par l'assemblée.  
18 votants

**Election du bureau** Aucun membre à renouveler

## **Plan de chasse 2016-2017**

Le plan de chasse Chamois 2 bracelets rendus

Le plan de chasse Chevreuils est réalisé

Le plan de chasse Coqs et bartavelles aucun prélèvement.

Le plan de chasse perdrix 30 perdrix prélevées sur 90 lâchées

Une bécasse prélevée

**Lâchés de gibier** : Perdrix grises est prévu 2 lâchés de 40 oiseaux avant l'ouverture et 15 jours après.

Voté à l'unanimité par l'assemblée  
18 votants

**Chevreuils** : Les chevreuils attribués aux 2 équipes pourront être chassés au choix en battue ou à l'approche, la chasse en battue est préférable, gestion des quotas de bracelets à gérer par chaque équipe, chasse à l'approche chevreuils uniquement en semaine et identifié le lieu de chasse à l'approche sur un document affiché au local.

Voté à l'unanimité par l'assemblée  
18 votants

Prélèvement limité à 2 chevreuils par chasseur  
Refus de l'assemblée, gestion interne pour chaque équipe

Voté à l'unanimité par l'assemblée  
18 votants

**Chamois** : Suppression du secteur 4 la valette, l'agnelin et sommet du mas de la grave.

Erreur de tir entre mal et femelle 2 tours de pénalités au prochain tirage au sort et amende de 60€

Tirage au sort chamois  
- priorité n° 1 aux présents et réalisations corvées  
- priorité n° 2 les pouvoirs  
- priorité n° 3 les absents

Voté à l'unanimité par l'assemblée  
18 votants

**Sangliers** : pas de chasse aux sangliers dans la réserve

Voté à l'unanimité par l'assemblée  
18 votants

**Lièvre commun** : limitation à un lièvre par équipe, si un membre de l'équipe prélève un lièvre arrêt de la chasse aux lièvres pour toute l'équipe.

Voté à l'unanimité par l'assemblée  
18 votants

**Corvées** :

Corvées à faire  
- Chemin du facteur  
- Virage de loutre  
- Travaux dans le local de chasse

Voté à l'unanimité par l'assemblée  
18 votants

**Cartes d'invités** : plus de limitation pour les cartes d'invités

Voté à l'unanimité par l'assemblée  
18 votants

Une demande de garde est en cours d'enregistrement à la préfecture pour M. Jossierand Patrick, M. Jossierand Patrick possède les assermentations de garde il faut présenter un dossier le déclarer à la fédération, cette demande sera fait par lui-même et effective après validation.

Formation aux chefs de battues prévue le 10 juin 2017

3 candidats

Luc Léament  
René Barthelemy  
Jean Ougier

Clôture définitive de l'assemblée générale de l'acca de Besse en Oisans  
à 11h27 en mairie de Besse.

Le secrétaire  
Alain Dode

**Fête de la chasse prévue le 26 août 2017  
Concours de pétanque, repas et stands.**

**Tirage aux sorts chamois et remise des cartes le 27  
août 2017 à 10h en mairie**